

Le divorce et ses conséquences patrimoniales : Nouveautés issues de la loi de modernisation du droit de la famille...

NEWSLETTER 15 299 du 23 JUILLET 2015



La loi du 16 février 2015 (N° 2015-177) dite de « *modernisation du droit de la famille* » s'est également intéressée au droit du divorce.

En effet, elle comporte **deux mesures** relatives au **divorce** :

1ère mesure : Le Gouvernement est autorisé, au plus tard le 17 oct. 2015 à prendre par voie d'ordonnance les mesures nécessaires pour (art. 3 de la loi du 16 fév. 2015) :

(...)

« 1° *Articuler, en cas de divorce, l'intervention du juge aux affaires familiales et la procédure de liquidation et de partage des intérêts patrimoniaux des époux, en renforçant les pouvoirs liquidatifs du juge saisi d'une demande en divorce pour lui permettre, le cas échéant, de prendre des décisions relatives à la liquidation et au partage de leurs intérêts patrimoniaux ;*

2° *Aménager et modifier toutes dispositions de nature législative permettant d'assurer la mise en œuvre et de tirer les conséquences des modifications apportées en application du présent I. »*

(...)



Cet article 3 devrait permettre de clarifier la question des pouvoirs du juge du divorce en matière de liquidation car les praticiens savent très bien que la doctrine issue des fameux arrêts du 7 nov. 2012 et ceux qui ont suivi dans le même sens n'a guère été suivie en pratique (V. sur cette question AJ Famille, mars 2015, p. 123&124 « Partage » par Jérôme Casey et Dr. famille avril 2015, repère : « Moderniser le divorce : pas si simple » par J-R Binet)

2nde mesure : Elle concerne la révision des rentes viagères judiciaires fixées avant l'entrée en vigueur de la loi n°2000-596 du 30 juin 2000.



Ces rentes judiciairement fixées peuvent faire l'objet de **deux types de révision** :

- **Une révision ordinaire.** Cette révision a pour fondement l'article 276-3 du Code civil et vise le cas de *changement important dans les ressources ou les besoins de l'une ou de l'autre des parties*.
- **Une révision spécifique.** Cette révision a pour base l'article 276 du code précité et vise le cas où le maintien de la rente en l'état procurerait au créancier *un avantage manifestement excessif* au regard des critères posés par l'article 276 susvisé.

N.B. L'avantage manifestement excessif permet d'agir en justice en vue de la révision de la rente même en l'absence de changement important dans les ressources ou les besoins de l'une ou l'autre des parties.

Le juge apprécie cet avantage excessif au regard des critères visés expressément à l'article 276, mais aussi sur l'ensemble des critères visé par l'article 271 du Code civil (V. Cass. 1^{ère} civ., 4 juin 2007, n°06-14542).

La Cour de cassation a même décidé que le juge pouvait tenir compte de la durée du service de la rente et du montant des sommes déjà versées (Cass. 1^{ère} civ., 11 mars 2009 n°08-11211)!

La loi du 16 fév. 2015, dans son article 33, **intègre la jurisprudence de la Cour de cassation.**

Ce qui n'était avant qu'une faculté pour le juge devient désormais une obligation....

Il en ressort que *lorsque le juge sera saisi d'une demande en révision d'une rente viagère antérieure à la loi du 20 juin 2000, sur le fondement de l'avantage manifestement excessif, il devra* tenir compte du critère, désormais légal, *de la durée du versement de la rente et du montant déjà versé !*

☞ Cette mesure est d'application immédiate

Cette question et bien d'autres, seront traitées lors des trois journées de formation consacrées à ce thème :

Les 27 et 28 août à CLERMONT FERRAND [CLIQUEZ ICI](#)

Le 29 Septembre à LYON [CLIQUEZ ICI](#)

Le 24 novembre à PARIS [CLIQUEZ ICI](#)

Formation professionnelle en gestion de patrimoine

FAC **jacquesduhem.com**
FORMATIONS • AUDIT • CONSEIL

CATALOGUE DES FORMATIONS



27 ET 28 AOUT 2015	CLERMONT FERRAND 	Séminaire de rentrée Pratique de l'ingénierie patrimoniale	JACQUES DUHEM JEAN PASCAL RICHAUD STEPHANE PILLEYRE PIERRE YVES LAGARDE	Détails et inscriptions CLIQUEZ ICI
3 ET 4 SEPTEMBRE 2015	PARIS 	Mise en pratique du conseil patrimonial (Etudes de cas)	STEPHANE PILLEYRE	Détails et inscriptions CLIQUEZ ICI
8 SEPTEMBRE 2015	RENNES 	Comment élaborer la stratégie de rémunération et d'épargne du chef d'entreprise ?	PIERRE YVES LAGARDE	Détails et inscriptions CLIQUEZ ICI

FAC JD – Formation Audit Conseil Jacques Duhem
38 RUE DU MARECHAL FAYOLLE 63 500 ISSOIRE

jacques@fac-jacques-duhem.fr jacquesduhem.com

Formation professionnelle n° 83630413763 auprès du Préfet de la région Auvergne

10 SEPTEMBRE 2015	PARIS 	Les clés pour élaborer une stratégie retraite pertinente : comparaison chiffrée et patrimoniale des solutions	VALERIE BATIGNE	Détails et inscriptions CLIQUEZ ICI
22 SEPTEMBRE 2015	PARIS 	La transmission à titre onéreux du patrimoine professionnel : aspects fiscaux La vérité par les textes... et par les chiffres....	JACQUES DUHEM et STEPHANE PILLEYRE	Détails et inscriptions CLIQUEZ ICI
29 SEPTEMBRE 2015	LYON 	La gestion patrimoniale du divorce	JACQUES DUHEM et JEAN PASCAL RICHAUD	Détails et inscriptions CLIQUEZ ICI
2 OCTOBRE 2015	MONTPELLIER 	Investissement immobilier : Enfer ou paradis fiscal ?	JACQUES DUHEM	Détails et inscriptions CLIQUEZ ICI
6 OCTOBRE 2015	AIX EN PROVENCE 	Les clefs pour élaborer une stratégie retraite pertinente	VALERIE BATIGNE	Détails et inscriptions CLIQUEZ ICI
6 OCTOBRE 2015	PARIS 	Investissement immobilier : enfer ou paradis fiscal ?	JACQUES DUHEM	Détails et inscriptions CLIQUEZ ICI
8 OCTOBRE 2015	BAYONNE BIARITZ 	Des produits à la stratégie...	STEPHANE PILLEYRE ET PIERRE YVES LAGARDE	Détails et inscriptions CLIQUEZ ICI
12 OCTOBRE 2015	LILLE 	Des produits à la stratégie...	STEPHANE PILLEYRE ET PIERRE YVES LAGARDE	Détails et inscriptions CLIQUEZ ICI
13 14 OCTOBRE 2015	MARTINIQUE 	Comment intégrer les nouveautés dans les stratégies patrimoniales ?	JACQUES DUHEM	Détails et inscriptions CLIQUEZ ICI

13 14 OCTOBRE 2015	NICE 	Immobilier d'entreprise	FREDERIC AUMONT	Détails et inscriptions CLIQUEZ ICI
13 OCTOBRE 2015	PARIS 	Des produits à la stratégie...	STEPHANE PILLEYRE ET PIERRE YVES LAGARDE	Détails et inscriptions CLIQUEZ ICI
3 NOVEMBRE 2015	NANTES 	Des produits à la stratégie...	STEPHANE PILLEYRE ET PIERRE YVES LAGARDE	Détails et inscriptions CLIQUEZ ICI
4 NOVEMBRE 2015	LYON 	Des produits à la stratégie...	STEPHANE PILLEYRE ET PIERRE YVES LAGARDE	Détails et inscriptions CLIQUEZ ICI
12 13 NOVEMBRE 2015	NICE 	Fiscalité de la transmission à titre onéreux de la PME opérationnelle	JACQUES DUHEM	Détails et inscriptions CLIQUEZ ICI
19 20 NOVEMBRE 2015	PARIS 	Les sociétés holding analyse juridique sociale et fiscale	PIERRE YVES LAGARDE ET JACQUES DUHEM	Détails et inscriptions CLIQUEZ ICI
19 NOVEMBRE 2015	BORDEAUX 	Développer votre chiffre d'affaires grâce à l'assurance vie	STEPHANE PILLEYRE	Détails et inscriptions CLIQUEZ ICI
23 NOVEMBRE 2015	LYON 	Fiscalité du patrimoine professionnel : la vérité par les textes et par les chiffres	JACQUES DUHEM ET STEPHANE PILLEYRE	Détails et inscriptions CLIQUEZ ICI
24 NOVEMBRE 2015	PARIS 	Stratégies de rémunération des dirigeants	PIERRE YVES LAGARDE	Détails et inscriptions CLIQUEZ ICI
24 NOVEMBRE 2015	PARIS 	La gestion patrimoniale du divorce	JACQUES DUHEM ET JEAN PASCAL RICHAUD	Détails et inscriptions CLIQUEZ ICI

24 NOVEMBRE 2015	GRENOBLE 	Développer votre chiffre d'affaires grâce à l'assurance vie	STEPHANE PILLEYRE	Détails et inscriptions CLIQUEZ ICI
26 NOVEMBRE 2015	PARIS 	Développer votre chiffre d'affaire grâce à l'assurance vie	STEPHANE PILLEYRE	Détails et inscriptions CLIQUEZ ICI
27 NOVEMBRE 2015	PARIS 	La location meublée : gestion et optimisation	STEPHANE PILLEYRE	Détails et inscriptions CLIQUEZ ICI
1 DECEMBRE 2015	NICE 	La transmission à titre gratuit des PME	FREDERIC AUMONT	Détails et inscriptions CLIQUEZ ICI
2 DECEMBRE 2015	NICE 	Le patrimoine professionnel et l'ISF	YASEMIN BAILLY SELVI	Détails et inscriptions CLIQUEZ ICI
8 DECEMBRE 2015	PARIS 	Sociétés civiles : une approche juridique et fiscale pratico-pratique...	JEAN PASCAL RICHAUD ET STEPHANE PILLEYRE	Détails et inscriptions CLIQUEZ ICI
10 DECEMBRE 2015	PARIS 	Les stratégies <i>d'encapsulation</i> des résultats dans les sociétés passibles de l'IS	PIERRE YVES LAGARDE	Détails et inscriptions CLIQUEZ ICI
10 DECEMBRE 2015	AIX EN PROVENCE 	Investissement immobilier : enfer ou paradis fiscal ?	JACQUES DUHEM	Détails et inscriptions CLIQUEZ ICI